



CHARTRE DES COUREURS

La présente charte sanitaire a été rédigée eu égard au guide de Recommandations sanitaires pour l'organisation des Courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19 du 21/07/2020

Engagement post COVID-19 :

Les coureurs seront invités à signer « la charte des coureurs » mise en place par le FFA.

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement **EVENT TRAIL DE ROYAT 2020** je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage de mains, distanciation physique).

2/Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires.

- Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file de parcours de sortie
- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- Ne pas cracher au sol
- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- Respecter et laisser les lieux publics propres
- Etre équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelets, écotasses,..)

3/Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à Coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ si je présente la Covid-19 dans les semaines et mois précédent la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible., notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement

10/Choisir des épreuves proches de mon lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports.

Nom, prénom
Date et Signature